



École Saint-Jacques

**ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
2025-2026**



**Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières**

Québec 

- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	Priorité 1 Outiller les élèves à l'apprentissage des habiletés sociales et la gestion de leurs émotions. Priorité 2 Outiller le personnel scolaire pour qu'il puisse intervenir lorsqu'il y a intimidation ou violence basée sur les motifs visés.	Évaluation : Priorité 1 À poursuivre Priorité 2 À poursuivre
--	---	--

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	Priorité 1 Sensibiliser les élèves aux impacts du partage d'images intimes et du langage violent à caractère sexuel.	Évaluation : Priorité 1 À modifier Commentaires : Aucune situation de partage d'images intimes cette année. L'an prochain, nous modifierons la priorité pour un objectif global et positif : promouvoir les relations égalitaires entre les élèves (relations interpersonnelles, amoureuses et intimes).
--	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	Priorité 1 Intervenir lorsqu'il y a intimidation ou violence basée sur les motifs visés. Priorité 2 Outiller les élèves pour qu'ils puissent réagir adéquatement lorsqu'ils sont témoins ou victimes d'actes de violence basée sur les motifs visés.	Évaluation : Priorité 1 À retirer Commentaires : Cette section n'existe plus dans le nouveau gabarit. Nous n'avons pas d'enjeu sur cette réalité spécifique. Priorité 2 À retirer Commentaires : même raison que la priorité 1.
---	---	---

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école

Voir guide page 15

Auprès des adultes :

- [Formation obligatoire](#) sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel
- Participer au Projet S'épanouir

Auprès des élèves :

- Activité annuelle obligatoire sur le civisme;
- La présence et la surveillance active d'un ou de plusieurs adultes dans toutes les zones extérieures de l'établissement d'enseignement lors de toutes les récréations ou pauses;
- Des activités permettant d'apprendre de façon détaillée les comportements attendus;
- L'utilisation de programmes ou d'approches soutenant les apprentissages socio-émotionnels;
- Des activités de sensibilisation à l'utilisation responsable des médias sociaux et des technologies

Appréciation :

Impact positif dans notre milieu sur l'implication du personnel et des élèves.

Nous souhaitons uniformiser l'approche utilisée et impliquer davantage les élèves.

Violence à caractère sexuel

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel

Voir guide page 16

- Enseignement des contenus d'éducation à la sexualité (CCQ)
- Promouvoir les relations égalitaires entre les élèves (relations interpersonnelles, amoureuses et intimes)
- Ateliers de la maison Hina.

Appréciation :

L'enseignement effectué semble prévenir puisque nous n'avons pas de situation de violence à caractère sexuel qui nous a été rapportée.

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17	Atelier donné à tous les élèves sur la diversité culturelle et la prévention de l'intimidation ou de la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.	Appréciation : Nous poursuivons la promotion des activités visant la diversité. Ce moyen précis est englobé dans la section principale du plan de lutte contre l'intimidation.
Autre information concernant les mesures de promotion et de prévention actualisées visant à prévenir la violence et l'intimidation dans l'établissement d'enseignement Voir guide page 17		Appréciation :

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18	- Offrir, dans l'établissement d'enseignement, des activités destinées aux parents, en partenariat avec des membres ou organismes de la communauté; - Revoir les communications pour qu'elles soient les plus personnalisées possibles. - Accompagner les parents et les diriger vers des ressources et outils au besoin; - Accompagner les parents dans tout le processus, leur offrir du soutien et les diriger au besoin vers des organismes pouvant répondre à leurs besoins;	Appréciation : Plusieurs activités variées permettent aux parents de s'impliquer dans la vie de l'école (cinéma de Noël, danse country, activités sportives parascolaires, lecture semaine du français, diners pizza, etc.) Les parents y répondent favorablement. Nous désirons informer davantage les parents par le biais de capsules dans L'Écho-Lié mensuel en collaboration avec notre comité d'élèves qui sera mis sur pied l'an prochain.
---	--	---

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	Lorsqu'il y a motif à un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est important de collaborer avec leurs intervenants pour convenir des modalités pour aviser les parents La direction est responsable de remettre les feuillets d'information aux parents (MEQ) en CCQ ou en éducation à la sexualité pour chaque niveau d'enseignement en début d'année.	Appréciation : Une belle transparence et un travail de collaboration se fait avec les membres du personnel pour travailler en concertation.
---	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	Assurer des communications bidirectionnelles avec les familles allophones.	Appréciation : Malgré que cette section n'existe plus, nous privilégierons l'utilisation du courriel (traduction) ainsi que l'apport d'une interprète lorsque des situations nécessitent une rencontre multidisciplinaire.
---	--	--

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Appréciation et commentaires :
Les modalités sont accessibles pour les parents, ceux-ci sont dans les pages de l'agenda.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :
On observe qu'il y a de l'éducation à faire concernant les mesures de confidentialité.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :

Belle mobilisation de la part de tout le personnel pour assurer un environnement sain et sécurité au quotidien.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT**Appréciation et commentaires :**

Un suivi rigoureux et constant de la part de notre TES plancher permet d'intervenir en gradation dans les interventions et personnaliser ceux-ci selon les situations.

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES**Appréciation et commentaires :**

Certaines situations sont encore à clarifier et une analyse post-situationnelle permettrait un pas de recul pour s'améliorer la fois suivante.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES**Appréciation et commentaires :**

Un suivi rigoureux est fait de la part de l'équipe-école.

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL**Appréciation et commentaires :**

Rien n'a été signalé cette année.